



DÉCISION MUNICIPALE

**N° 034 / 2024
DU 7 JUIN 2024**

**DON DE MADAME MADELEINE SIMON DE 42 ENVELOPPES ARTISTIQUES
D'ALAIN PAUZIÉ**

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions notamment de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté N° 5 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que Madame Madeleine Simon propose le don, à la ville de Laval, de 42 enveloppes artistiques d'Alain Pauzié,

Que ce don n'est ni grevé de condition, ni de charges,

DÉCIDONS

Article 1er

La ville de Laval accepte le don de Madame Madeleine Simon de 42 enveloppes artistiques d'Alain Pauzié.

Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Signé : Sandrine Rebelo